

République Française
Département : YVELINES
Arrondissement : Rambouillet
MILLEMONT - COMMUNE

Commune de MILLEMONT

Procès-Verbal de la séance

Du conseil municipal du 19 juin 2026

Le vendredi 19 juin 2026 à dix-neuf heures et trente-trois minutes, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire.

Présents : Annie JOSEPH, Nathalie CHAUSSIS, Matthieu DENAMPS, Antoine BIROST, Rémy BOULLARD, Gaël LEDUC, Julien MASSONNET, Céline VIANA DE MENDONCA

Représentés : Jean-Michel CUISINIER, Chloé MARCHIVE, Armelle CUISINIER

Absents excusés : -

Absent : -

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2026
2. Informations, décisions du Maire
3. Tarification et Redevance d'Occupation du Domaine Public
4. Renouvellement de l'adhésion au dispositif interdépartemental de téléassistance VITARIS
5. Sortie Senior du 15 juin 2026
6. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2026

Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations particulières à formuler sur ce procès-verbal envoyé avec la convocation à chacun des membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations, décisions du Maire

- Sollicitation pour demander l'autorisation de faire du démarchage auprès des habitants de la commune : un arrêté a été pris dans ce sens, précisant les jours et heures autorisés à savoir du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h et sous condition que les démarcheurs présentent un certain nombre de pièces en mairie, indiquent la durée de leur prospection, à minima une semaine avant le début du démarchage. La mairie communiquera ensuite cette information aux habitants.
- Remplacement de la table de réunion de la salle du conseil : un devis pour une commande de 4 tables rectangulaires, sur roulettes, pliables a été signé d'un montant de 1 588 euros H.T.
- Arrêt définitif du réseau cuivre au 1^{er} janvier 2027 : il faut que les personnes encore connectées à ce réseau fassent le nécessaire. La commune a fait une demande auprès d'Orange pour identifier les habitants concernés. Une information à destination de ces personnes sera faite dans les prochains mois.

3. Tarification et Redevance d'Occupation du Domaine Public

DELIBERATION N° DE_2026_044	Tarification et Redevance d'Occupation du Domaine Public
-----------------------------	---

Vu le Code des collectivités Territoriales

Considérant que la commune peut demander une redevance concernant l'occupation du domaine public

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**,

- **D'appliquer** les tarifs suivants

Prestation	Tarif en euros
Echafaudage	5 € par jour et par tranche de 10 m ²
Benne à gravats	30 € par jour dès le 1 ^{er} jour
Autres engins de travaux (pelleteuse...)	30 € par jour dès le 1 ^{er} jour
Tournage de films	1 000€ par jour d'occupation dès le 1 ^{er} jour

- **Dit** qu'un arrêté sera pris pour chaque demande d'occupation du domaine public fixant le prix de la redevance.

4. **Renouvellement de l'adhésion au dispositif interdépartemental de téléassistance VITARIS**

Madame le Maire explique aux membres du conseil que le dispositif interdépartemental de téléassistance VITARIS, auquel nous adhérons déjà, arrive à échéance en juin 2026. Il vient d'être renouvelé par l'Agence AutonomY pour le compte des Département des Yvelines et des Hauts de Seine pour une période de 3 ans et, elle propose que nous renouvelions notre adhésion. Actuellement, 3 millemontais bénéficient de ce dispositif. C'est un service gratuit pour la commune, le département payant la majorité des coûts, une petite participation étant demandée au bénéficiaire du dispositif.

DELIBERATION N° DE_2026_045	Renouvellement de l'adhésion au dispositif interdépartemental de téléassistance VITARIS
------------------------------------	--

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif interdépartemental de téléassistance existant, mis en place par l'Agence AutonomY pour le compte des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Vu le courrier en date du 17 avril 2026 de l'Agence AutonomY concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui a, de nouveau, été retenu comme prestataire à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2029,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Décide** de renouveler son adhésion au dispositif interdépartemental de téléassistance pour la période 2026-2029,
- **Décide** que les abonnés soient directement facturés par le Prestataire
- **Autorise** par conséquent Madame le Maire à signer la convention entre la Commune, l'Agence AutonomY et la société attributaire du nouveau marché passé par l'Agence AutonomY pour la gestion du dispositif interdépartemental de téléassistance.

5. Sortie Senior du 15 juin 2026

DELIBERATION N° DE_2026_046	Sortie Senior – Année 2026
-----------------------------	----------------------------

Vu le Code des collectivités Territoriales

Considérant que la commune peut organiser des sorties pour ses seniors,

Considérant les recommandations tarifaires de la Commission Intergénérationnelle, à savoir :

- Pour les habitants de Millemont âgée de 70 ans minimum la participation serait de 70€ par personne.
- Pour toutes autres personnes âgées de moins de 70 ans ou extérieures à Millemont, la participation serait fixée à 90€ par personne sous réserve de places disponibles.

Considérant le fait que seul 3 millemontais ont participé à cette sortie ce qui a entraîné un surcoût de 8 euros par personne pour car non rempli, portant la subvention de la commune de 20 à 28 euros par participants.

Le montant de cette sortie sera réglé au CCAS de Neauphle-le-Vieux dans le cadre d'une convention de participation.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**

- **D'appliquer** l'ensemble des tarifs tels que définis ci-dessus.
- **D'autoriser** le règlement de la sortie senior via la convention de participation avec le CCAS de Neauphle-le-Vieux.

- **Convient** que la commune fera parvenir les chèques des participants à la Direction Générale des Finances Publiques pour encaissement sur la régie de recettes.

6. Questions diverses

Le SIDOMPE organise une journée portes ouvertes le 26 septembre 2026 entre 09h30 et 16h00. Il faut en prévoir la communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25

Le Maire,
Annie JOSEPH



Le Secrétaire de séance
Matthieu DENAMPS

